

COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

En application de l'Article L2121-25 :Le compte rendu de la séance est affiché dans la huitaine.

Nombre de Conseillers en Exercice :	15
Présents :	11
Pouvoirs :	2
Votants :	13

L'An Deux Mil Vingt et un, le jeudi 21 Janvier, à vingt heures quinze minutes, Le Conseil municipal de la commune de Authon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame CINTRAT Marie-José, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 13 Janvier 2021

Présents : M. BOURREE Steve, M. CINTRAT Jean-Luc, Mme CINTRAT Marie-José, M. FERRAND Arnaud, Mme FERRAND Joëlle, Mme GOHARZADEH Anne, M. HASLÉ Julien, Mme NIZARD Véronique, Mme OURY Dominique, Mme FOUSSEREAU Nathalie, M. HENRY Roland.

Absents excusés : M. JOB David,

Absent : M. HÉMOND Nicolas,

Pouvoir : M. FORBIN Paternie pouvoir à M. CINTRAT Jean-Luc -José, Mme CAHIER Aline pouvoir à Mme CINTRAT Marie-José.

Mme FOUSSEREAU Nathalie est nommée secrétaire de séance

D2021/001 : IRRÉCOUVRABLES-ADMISSION EN NON-VALEUR -

Mme le Maire donne lecture des états de pièces irrécouvrables établi par le Service de Gestion Comptable arrêté à 8,41 euros.

Elle soumet au conseil municipal l'admission en irrécouvrables de ces pièces.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter l'admission en irrécouvrables les états émis par le SGC pour un montant de 8,41 € ;
- De confier à Mme le Maire la charge d'ordonnancer cette dépense qui sera inscrite au budget communal.

D2021/002- OPÉRATION 1000 CHANTIERS -SUBVENTION DU DÉPARTEMENT -

Mme le Maire présente aux membres présents les modalités d'éligibilité au dispositif de subvention exceptionnelle « 1000 chantiers » mis en place par le Département afin de soutenir les artisans locaux.

Elle soumet au conseil municipal les devis de travaux et aménagements pouvant bénéficier de ces aides.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De présenter les devis proposés en annexe au titre du programme « 1000 chantiers » du département ;
- D'autoriser Mme le Maire à présenter ces dossiers et solliciter une subvention à hauteur de 50%.

DÉTAIL DES PROJETS RETENUS

PROGRAMME 1000 chantiers	MONTANT PRÉVISIONNEL HT		Entreprise retenue
	entreprise consultée	montant	
01-2021 -TOITURE ÉGLISE	MORLAT	2 042,40 €	MORLAT
02-2021 reliures registres	B SAILLARD	324,00 €	SAILLARD B
03-2020 PORTES DE GARAGE	GOUJON	2 580,78 €	GOUJON
04-2021 ABRIBUS- TOITURE ET BARDAGE	FRAIGNE T	4 094,90 €	
	T. POTIER	3 305,00 €	POTIER T
05-2021 EXTENSION EC PUBLIC abribus	OMEXOM	1 586,20 €	OMEXOM
06-2021 – JARDIN DU SOUVENIR	GROSLERON -PLAQUE	336,00 €	GROSLERON
TOTAL PROPOSE INSCRIPTION 1000 CHANTIERS		10 174,38 €	

D2021/003 : SUBVENTION FACIL 2020- SKATE PARK -DÉLÉGATION DE SIGNATURE DE CONVENTION -

Mme le Maire expose aux membres présents qu'une demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois (CATV) a été déposée au titre du Fonds d'Aide Communautaire aux Investissements Locaux 2020. Ce dossier a bénéficié d'un avis favorable et d'une aide financière de 9.340 € sur la base de 46.700 € HT de dépenses.

La convention actant cette aide doit être signée par le maire ayant reçu délégation du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser Mme le Maire à signer la convention entre la CATV et la commune au titre de la subvention FACIL 2020 (consultable en mairie)

D2021/004- APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS -DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS VENDOMOIS -

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Vendômois en date du 09 décembre 2020 portant modifications de ses statuts,

Vu les nouveaux statuts proposés par le Syndicat Mixte du Pays Vendômois (consultables en mairie),

Le maire suggère au Conseil Municipal d'approuver les modifications des statuts du Syndicat Mixte du Pays Vendômois tels que proposées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les modifications des statuts du Syndicat Mixte du Pays Vendômois.

D2021/005- FIN DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX AU SDIS 41 -

Mme le Maire expose qu'une convention de 2007 permettait la mise à disposition d'un local sis rue de Touraine et appartenant à la commune au Services Départementaux d'Incendie et de Secours.

Le local était utilisé par les pompiers volontaires du centre d'intervention de Authon. Ce dernier a été « rattaché » au CI de Prunay-Cassereau au 01/01/2021 et le local de ce fait désaffecté.

Il sera désormais affecté aux services techniques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide :

- D'autoriser Mme le Maire à signer la convention de fin de mise à disposition du local sis rue de Touraine au 19 Janvier 2021 (consultable en mairie)

D2021/006 : RECONSTRUCTION DES MURS DU CIMETIÈRE-
AMÉNAGEMENT D'UN JARDIN DU SOUVENIR

-DEMANDE DE DOTATION D.E.T.R. 2021 -

Mme le Maire indique aux conseillers municipaux qu'une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) peut être attribuée aux communes selon un cahier des charges formel.

Elle présente la situation du cimetière datant des années 1900 :

- ✓ Les murs en pierre du cimetière présentent des dangers imminents ;
- ✓ Notamment la situation du mur Sud est préoccupante : les tombes accolées à ce dernier s'affairaient de 2,90 m en contrebas sur un chemin piétonnier en cas d'effondrement.
- ✓ Les chaperons sur les murs côté Nord et Est menacent également de tomber et nécessitent un chaînage et un rejointement.

Au de cet exposé, elle propose de présenter un dossier de subvention sur la **reconstruction à l'identique d'un mur en partie éboulé (côté sud) et réparations préventives sur murs menaçant de s'effondrer (côtés N et E).**

Le coût estimé de cette opération est de 22.764 € HT divisée en 3 tranches :

- Tranche 1- murs extérieurs : 13.465,59 € HT -engagement en 2021 ;
- Tranche 2- murs intérieurs : 06.504,00 € HT
- Tranche 3- jardin du souvenir : 725,00 € HT.
- Imprévus 10% : 02.069,41€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide :

- De solliciter une aide financière au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 selon l'axe « services au public en milieu rural » - au taux le plus élevé possible ;
- D'engager les travaux de la tranche 1 au cours de l'exercice 2021.

D2021/007 : VENTE DE BOIS-ABATTAGE DE PINS DOUGLAS -

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que la parcelle ZD 50-propriété communale- sise « la Rondinerie » supporte une futaie composée de pins douglas en mauvais état. Il est nécessaire de les abattre avant qu'ils ne tombent et endommagent le site ou présentent un danger.

Sur 4 entreprises consultées, une offre d'abattage avec broyage des branches de 49 pins a été déposée pour un montant de 1.000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide :

- D'accepter l'offre d'abattage et broyage de 49 pins douglas pour une montant de 1.000 € HT.
- De confier à Mme le Maire la charge de signer l'offre et mener à bien cette affaire.

D2021/008 : DÉNOMINATION DE VOIE
-HOMMAGE À M. VALÉRY GISCARD D'ESTAING -

Mme le Maire présente le projet d'hommage à l'ancien Président de la République, Valéry GISCARD D'ESTAING, décédé le 02 décembre 2020 et inhumé à Authon.

La société Signalétique Vendômoise a proposé d'offrir une plaque signalétique portant ce nom et la

famille de M. GISCARD D'ESTAING a donné son accord sur ce projet et son emplacement.

Il est proposé de nommer « ALLÉE VALÉRY GISCARD D'ESTAING-Président de la République de 1974 à 1981 » la voie longeant la parcelle 348 (allée d'Authon)- entre la RD 9 -rue du Tennis et le carrefour de la rue de l'Église et de la rue de la Touche, tel que matérialisé sur le plan annexé à la présente

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'accepter la proposition de dénomination de l'allée telle que présentée ci-dessus ;
- D'accepter les limites figurant sur le plan (consultable en mairie);
- De confier à Mme le Maire la charge de notifier cette nouvelle dénomination auprès des services concernés.

QUESTIONS DIVERSES

1. DEVIS COI- DÉFENSE INCENDIE ;

Suite à la visite sécurité des extincteurs le 4/11/2020, proposition de devis de Centre Ouest Incendie :

- batterie alarme salle asso° 100 € HT
- plan intervention 3x110 € HT (obligation 25/6/1980 pour les ERP)

Le conseil argue que les plans, bien qu'obligatoires, peuvent être réalisés en interne et que la batterie peut être également acquise « en direct ».

2. CONSULTATION PAR LE CENTRE DE GESTION- ASSURANCE STATUTAIRE : mandat :

(Les collectivités territoriales assument la charge financière de la protection sociale des agents, (notamment en cas d'accident du travail, de maladie ou encore de congé maternité) en continuant de verser les salaires des agents en incapacité physique. Elles ont toutefois la possibilité de contracter une assurance statutaire auprès d'un organisme privé afin de se protéger contre les risques financiers inhérents à cette protection sociale, tout en bénéficiant d'avantages en terme de coût et de délai de remboursement.

Les collectivités territoriales ont des obligations à l'égard de leurs personnels affiliés à la CNRACL ou à l'IRCANTEC (loi 84.53 du 26 janvier 1984). Compte tenu des risques financiers très importants qui résultent des obligations statutaires, il est indispensable de s'assurer pour ne pas déséquilibrer le budget communal. L'assurance permet à la collectivité de maintenir le service public et de couvrir le coût du remplacement.)

Actuellement contrat CIGAC/Groupama montant annuel (en fonction salaires versés)
2019 : 5487 €/ 2020 : 6390 €/ 2021 :5644.

Proposition du Centre de gestion 41 : consultation mutualisée pour 2022-2026

Pas d'obligation d'adhérer au contrat groupe à l'issue de la consultation

Le conseil donne mandat au CDG pour inclure Authon dans la consultation.

3. INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DES ÉGLISES : revalorisation et décision ;

Situation actuelle : depuis 1979, indemnité versée à la paroisse de Montoire de 80,79 €/an inchangée depuis.

OBJET DE CETTE INDEMNITÉ= une visite régulière de l'église pour en surveiller l'état et rendre compte au maire des dégâts éventuellement constatés.

Revalorisation annuelle des plafonds indemnitaires en 2021=

- 479,86 € pour gardien dans la commune
- 120,97 € pour gardien hors commune

Il est décidé :

- de consulter au préalable Mme Tesson sur ce sujet,(en charge des liturgies pour les cérémonies) ;
- de vérifier l'état du système de chauffage actuel (gaz pris en charge par la paroisse de Montoire)
- de voir si un employé communal peut ouvrir/fermer chaque jour ouvrable
- de préciser les jours et heures d'ouverture

il est discuté de :

- risque de dégradation si l'église est accessible au public
- humidité et infiltrations au regard des vitraux
- faire un test lors des journées du patrimoine

SUJET à revoir ultérieurement.

4. INFORMATION SUR PROJET PARC PHOTOVOLTAÏQUE

La commune est propriétaires de parcelles soit presque 2ha de friches

Une prise de contact avec 3 sociétés a eu lieu pour étudier un projet de parc photovoltaïque.

⇒ Ressources par location de terres et régime fiscal

Il est demandé qui aura la charge d'entretenir la végétation ; et de solliciter le Syndicat du Pays Vendômois.

Une présentation aura lieu le 03 février à 14h à l'attention des conseillers.

5. Informations du conseil (affaires diverses)

- a. Obsèques de M. Giscard d'Estaing : photo de la gerbe offerte par la commune / remerciements de la famille à la commune pour son engagement/ Signalétique Vendômoise offre une plaque (rue/place...) en hommage au président.
- b. Plaque de cocher rénovée sur le mur de l'école primaire (photo avant- après) coût de réfection 91,24 € par une asso°
- c. Remerciements pour le colis remis fin 2020
- d. Signalement Enedis poteau dégradé rue creuse/ visite prévue.

6. Préparation du budget 2021- informations préparatoires

Dossiers en cours : en plus des points 4-5-10 vus précédemment,

- 1- Devis pour éclairage abribus : 1.900 € subvention à 40% par le SIDELC soit 634,48€
- 2- Etude pour défense incendie hors agglomération à la Remetterie, Thoërie, Châtaignerier, Bergette où le réseau est insuffisant. Il est conseillé la pose de bâches DOSSIER A TRAITER EN 2021 pour éventuels travaux en 2022.
- 3- Charges financières : endettement pluriannuel
- 4- Réunion de la commission finances
- 5- Réflexion sur les études avant réhabilitation de la salle des fêtes.
- 6- Etat des restes à réaliser 2020 : dépenses=15.032 € Recettes= 44.000€

○ État du bâtiment « atelier communal » - déclaration sécheresse

Constat de fissures sur l'atelier communal

Déclaration d'assurance après constat de catastrophe naturelle. Dossier en cours

Visite de sécurité par un maçon à prévoir.

○ Groupe de travail : mise à jour et consultation pour contrats d'assurance

Nécessité de revoir les contrats d'assurance, les matériels et bâtiments couverts, consultation pour 2022.

Certifié conforme aux débats, le 27 Janvier 2021

Mme le Maire, MJ Cintrat

